



Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire,  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours,  
chancelier des universités

**ARRETE RELATIF AUX POURCENTAGES DE BACHELIERS TECHNOLOGIQUES  
POUR L'ACCES AUX BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE DE  
L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L612-3 ;  
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'égalité à l'enseignement supérieur et de  
la recherche ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le présent arrêté définit pour la campagne Parcoursup 2026, conformément aux dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L612-3 du code de l'éducation, le pourcentage minimal de places offertes aux bacheliers technologiques dans chaque spécialité de Bachelor Universitaire de technologie (BUT) de l'académie d'Orléans-Tours.  
La liste des IUT concernés et le pourcentage qui leur est applicable est détaillé à l'article suivant.

**Article 2 :**

BUT - Production	Ville	Taux 2026
Génie civil – Construction durable	Bourges	50%
Génie mécanique et productique	Bourges	50%
Mesures physiques	Bourges	23%
Qualité, logistique industrielle et organisation	Bourges	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Chartres	50%
Génie industriel et maintenance	Chartres	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Châteauroux	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Tours	50%
Génie biologique parcours diététique et nutrition	Tours	52%
Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	Tours	38%
Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	Tours	50%
Mesures physiques	Blois	22%
Science et génie des matériaux	Blois	27%
Réseaux et télécommunications	Blois	50%

Métiers du multimédia et de l'internet	Blois	50%
Chimie	Orléans	25%
Génie mécanique et productique	Orléans	42%
Informatique	Orléans	51%
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	Orléans	50%
Qualité, logistique industrielle et organisation	Orléans	50%

BUT - Services	Ville	Taux 2026
Carrières sociales parcours villes et territoires durables	Bourges	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Bourges	50%
Management de la logistique et des transports	Chartres	50%
Management de la logistique et des transports	Issoudun	50%
Techniques de commercialisation	Issoudun	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Châteauroux	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Tours	50%
Techniques de commercialisation	Tours	50%
Carrières sociales parcours animation sociale et socioculturelle	Tours	50%
Information communication parcours info numérique dans les organisations	Tours	50%
Information communication parcours communication des organisations	Tours	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Orléans	50%

**Article 3 :** Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités, le président de l'université d'Orléans, le président de l'université de Tours et les directeurs d'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 30 avril 2026

Le recteur,

  
Jean-Philippe AGRESTI